

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-neuf mai deux mil quatorze s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Yves HENRY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs HENRY Yves, GIROUX Bernard, MARTIN Rémi, VISTE Christian, OLIVIER Stéphane, BAHIER Patrice, DOURNEL Monique, DUPARC Séverine, EUSTACHE Gilbert, FIANT Jean, HAMEL Karine, HERTZ Didier, LAUNEY-MICQUELOT Sonia, VASTEL Guy.

**ABSENTS EXCUSES** : MOUCHEL Jean-Marie (pouvoir à HENRY Yves)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : LAUNEY-MICQUELOT Sonia

### **TRAVAUX DE VOIRIE A LA SAUCELLERIE (délibération n° 2014-30)**

La délibération prise le mois dernier donnait délégation au Maire pour la signature des marchés inférieurs à 20 000 € HT. Ainsi, Monsieur le Maire aurait pu décider seul du choix de l'entreprise puisque plusieurs des devis sont inférieurs à 20 000 € HT. Toutefois, étant juste à la limite, il préfère consulter le Conseil Municipal.

L'Adjoint délégué présente les devis pour ces travaux dans le chemin de la Saucellerie avec reprofilage et enrobé à chaud :

Après en avoir délibéré, vu le contexte de cette voirie (en bord de rivière) le Conseil Municipal ne retient pas cette variante mais retient, à l'unanimité, le devis de l'entreprise COLAS pour un montant TTC de 20 956.94 €.

### **REVISION DES TARIFS DANS LE CIMETIERE (délibération n° 2014-31)**

Monsieur le Maire informe que les tarifs en vigueur des concessions dans le cimetière et du columbarium n'ont pas été révisés depuis 2002. Ainsi, il propose de revoir la durée et les tarifs des concessions ainsi que de créer une taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend les décisions suivantes à l'unanimité :

#### 1/ Concession dans le cimetière :

Suppression de la concession perpétuelle.

La concession de 50 ans est réévaluée, passant de 124 à 150 €.

#### 2/ Concession dans le columbarium :

La concession de 50 ans est réévaluée, passant de 180 à 200 €

La concession de 30 ans est réévaluée, passant de 100 à 150 €

#### 3/ Taxe de dispersion des cendres :

La taxe est fixée à 40 €

D'autre part, actuellement 1/3 du produit des concessions est versé au CCAS, soit une moyenne de 150 € annuel.

Afin de diminuer les démarches administratives, Monsieur le Maire propose d'attribuer la totalité du produit des concessions à la commune. Pour compenser la perte de ressource du CCAS, la commune augmentera d'autant la subvention annuelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la totalité du produit des concessions soit versé à la commune.

Toutes ces décisions entrent en vigueur à ce jour.

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Suite à la réunion publique qui a eu lieu le 24 avril dernier en présence d'une cinquantaine de parents d'élèves et à l'assouplissement de la réforme, l'Adjoint délégué a revu les horaires en concertation avec les enseignants. L'Adjoint délégué a également rencontré M. COURTEILLE, inspecteur de l'éducation nationale.

Les nouveaux horaires s'ils sont approuvés par l'éducation nationale seront les suivants

<b>Jours</b>	<b>Cours</b>	<b>Temps d'Activité Périscolaire - TAP</b>	<b>GARDERIE</b>
Lundi	9h - 12h00		
	13h30 - 16h00	16h00 - 16h30	16h30 - 19h00
Mardi	9h - 12h00		
	13h30 - 16h00	16h00 - 16h30	16h30 - 19h00
Mercredi	8h30 - 12h00		12h00 - 12h30
Jeudi	9h - 12h00		
	13h30 - 16h00	16h00 - 16h30	16h30 - 19h00
Vendredi	9h - 12h00		
	13h30 - 14h30	14h30 - 16h00	16h00 - 19h00
Totaux	24h00	3h00	

Cette nouvelle organisation permettra de proposer des activités au moins une fois la semaine. Des discussions sont en cours avec l'association Familles Rurales de Martinvast afin de savoir si elle peut proposer des activités le vendredi après-midi dans le cadre du TAP, mais aussi pour l'accueil de certains enfants le mercredi après-midi, dont le parents n'auront aucun moyen pour les reprendre le midi.

### **NOMINATION D'UN RESPONSABLE A LA BIBLIOTHEQUE (délibération n° 2014-32)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Madame FERRAZZI faisant part de sa décision de se retirer en tant que responsable de la bibliothèque municipale. Elle se dit découragée face au manque de bénévoles, malgré les appels relayés dans les boîtes aux lettres, dans les bulletins municipaux, par des affiches chez les commerçants...

Monsieur le Maire informe qu'il est donc nécessaire de nommer un nouveau responsable de la bibliothèque. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monique DOURNEL, déjà bénévole, en tant que nouvelle responsable de la bibliothèque.

### **NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION (délibération n° 2014-33)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'INSEE informant que le prochain recensement de la population de Virandeville aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Les habitants auront la possibilité de répondre par internet. Pour accompagner ce changement, l'INSEE met à disposition des communes un outil informatique.

Dans un premier temps, il faut désigner avant le 31 mai 2014 un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Françoise TRAVERT, Secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **1. Courrier de l'APEV**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de l'APEV remerciant la Municipalité pour le soutien des diverses manifestations organisées par l'association. Le vide-grenier prenant de l'ampleur tous les ans, il est nécessaire d'avoir beaucoup de bénévoles afin d'en assurer le bon déroulement. C'est pour le Président sollicite l'aide des conseillers Municipaux pour le vide grenier du 08 juin prochain.

#### **2. Dates à retenir**

- La commission foot se réunira le 05 juin prochain avec ses homologues des communes de Sideville et Teurthéville-Hague ainsi que les dirigeants du club de l'ACSVT.
- Cérémonie le 13 juin à 18h00 à la salle des fêtes pour la remise de médailles RDC à Mmes LEBLED et TRAVERT, employées communales.

#### **3. Cantine**

L'Adjoint délégué rend compte de la réunion « Cantine » à laquelle il s'est rendu à la mairie de Teurthéville-Hague le 27 mai. Il n'y aura pas d'augmentation pour la prochaine rentrée. Une réflexion est engagée pour l'achat de produits locaux.

La séance est levée à 20 h 30